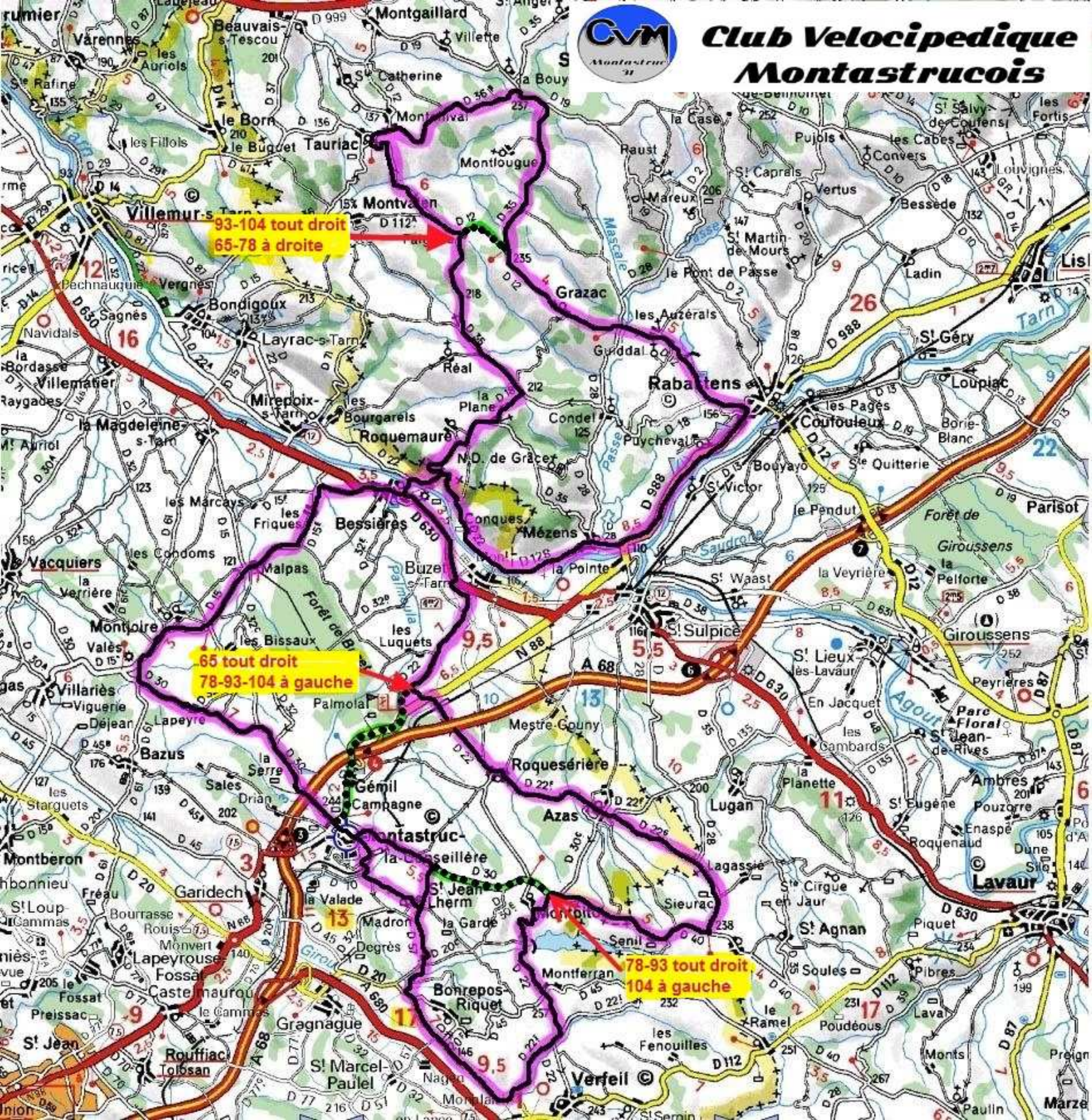




Club Velocipedique Montastrucois



93-104 tout droit
65-78 à droite

65 tout droit
78-93-104 à gauche

78-93 tout droit
104 à gauche



Club Velocipedique Montastrucois

Règlement

Art 1 – Placée sous l'égide de la FFCT, cette concentration est ouverte à tous les cyclotouristes affiliés ou non à une fédération. Les participants de moins de 18 ans devront être accompagnés par un adulte et fournir une autorisation parentale.

Art 2 – L'inscription est gratuite pour tous les participants.

Art 3 – Chaque participant recevra une feuille de route comportant l'itinéraire et le règlement de la concentration.

Art 4 – Au passage au point d'accueil, un ravitaillement est prévu pour chaque participant.

Art 5 – Pour faciliter le déroulement de la concentration, les parcours sont fléchés et le choix des circuits signalés par des panneaux directionnels.

Art 6 – Chaque participant se considérera comme étant en excursion personnelle. Ils ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage.

Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- De respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur. D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie donnés dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières. La responsabilité personnelle du participants demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.

Art 7 – Les groupes cyclotouristes sont limités à 20 cyclistes au maximum. Chaque participant s'engage à respecter cet article.

Art 8 – Les machines de tous types sont admises à conditions qu'elles soient mues par la seule force musculaire et équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route. Le V.A.E sur présentation attestation.

Art 9 – Cette concentration n'est pas une compétition. En conséquence toute publication de temps ou de classement basé sur le temps est interdite.

Art 10 – L'accueil, le départ à partir de 7h30 et l'arrivée jusqu'à 11h15 auront lieu au **club house du Football/Tennis** – stade – rue des Birats – 31380 MONTASTRUC la CONSEILLERE.

Art 11 – Le fait de participer à la concentration des Guidons de Printemps entraîne l'entière acceptation du présent règlement, engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à l'entreprendre.

Art 12 – Le port du casque est obligatoire pour les enfants et très vivement recommandé aux adultes.

Les organisateurs vous invitent à une balade qui exclut tout esprit de compétition. L'objectif premier est la convivialité et la découverte de la Nature ; elle mérite votre respect. On s'abstiendra donc de la souiller par des débris ou emballages qui, en l'absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Nom : Prénom :

Nom du club :

Adresse :

Code Postal : Ville :

CODEP 31 - FFCT - CYCLOTOURISME



Les Guidons de Printemps

Dimanche 28 février 2016.

Souvenir Edmond Laroche.

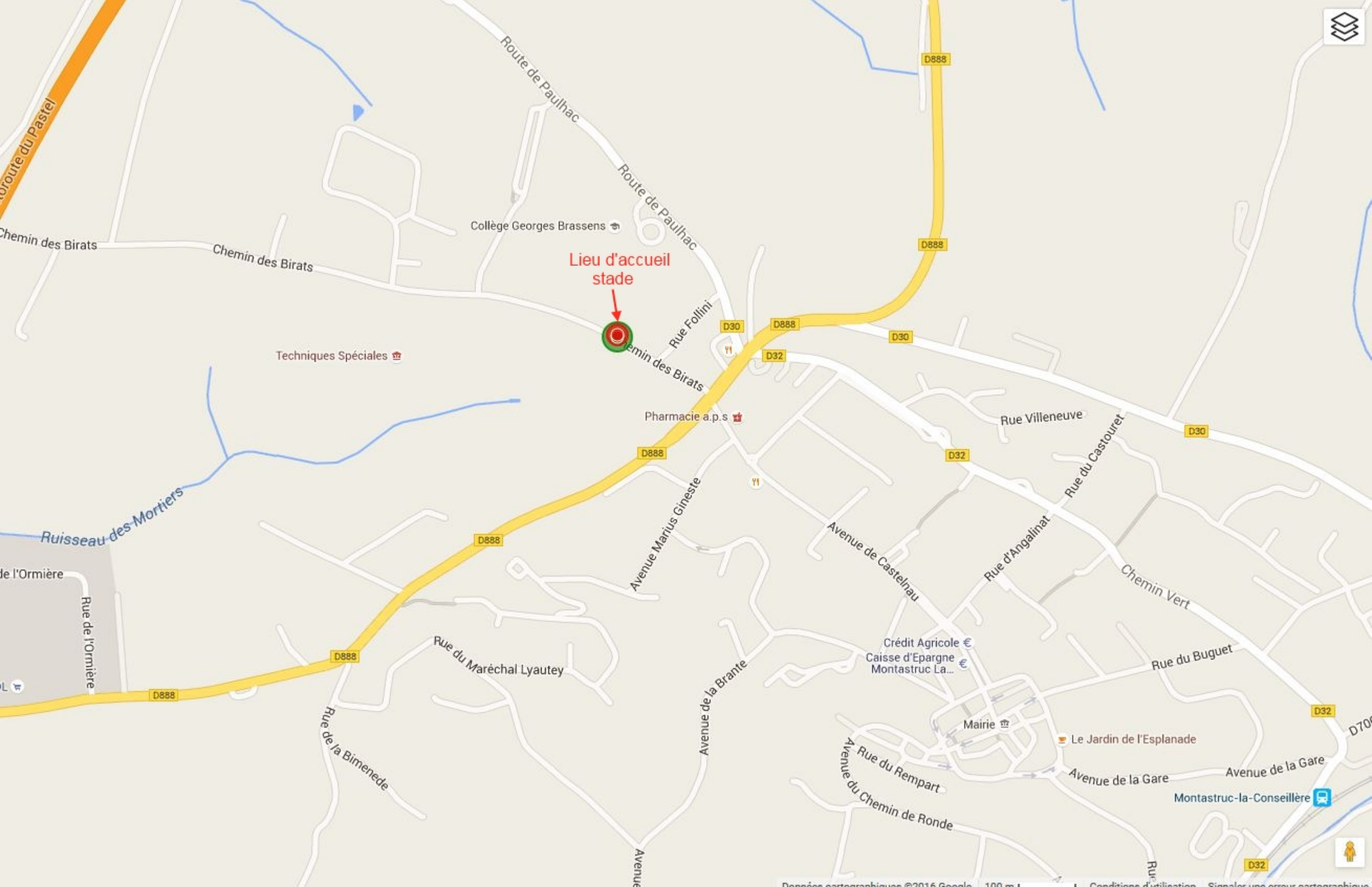
Organisation : (Accueil) au club house du Football/Tennis – au stade
rue des Birats – 31380 MONTASTRUC la CONSEILLERE :

Téléphone de l'Organisation : **06.47.17.16.15**

N° à contacter en cas d'urgence :

SAMU : 15 - Sapeurs-Pompiers : 18

Gendarmerie : 17



Lieu d'accueil stade

Collège Georges Brassens

Techniques Spéciales

Pharmacie a.p.s

Crédit Agricole
Caisse d'Épargne
Montastruc La...

Mairie

Le Jardin de l'Esplanade

Montastruc-la-Conseillère